

SALAIRES: VERS UN RATTRAPAGE DE L'INFLATION ?

Le père Noël passera-t-il chez Orange?

Le pouvoir d'achat des salariés s'est dégradé

- L'inflation continue de grimper pour atteindre son plus haut niveau depuis l'introduction de l'euro en 2002.
- Le SMIC a augmenté de 0,99% en janvier et 2,2% en octobre, les bas salaires chez Orange n'ont eu que des miettes.
- Le plan Together 2021 (même si c'est un succès de souscription), a créé de la frustration chez les salariés.

Fin 2021, l'entreprise ne veut pas négocier

L'entreprise a convié l'ensemble des organisations syndicales pour une concertation le 22 novembre.

Elle convient que l'inflation est forte et durable (contrairement au printemps dernier), elle ne souhaite pourtant pas favoriser un rattrapage des salaires globaux de base en cette fin d'année.

Domage, les salariés l'avaient bien mérité surtout après les augmentations ridicules de 2021

La CFDT a demandé un rattrapage du salaire global de base par rapport à l'inflation dès 2021 et non une augmentation de l'enveloppe globale des salaires Orange qui sert à un saupoudrage de mesures.

Si les salariés constituent la partie prenante la plus importante pour Orange car ils sont au cœur de sa stratégie, la direction devrait le prouver car elle n'oublie pas ses actionnaires en leur versant un acompte sur le dividende dès le 15 décembre 2021.

La CFDT a tenu aussi à rappeler à l'entreprise que le gouvernement, les experts économiques, et même le MEDEF prônent de fortes augmentations salariales.

La filière RH et les managers impactés

La CFDT a dénoncé la mise en œuvre d'une Décision Unilatérale trop tardive, car il est difficile pour les unités de construire leur plan de promotions ou leur plan d'augmentations individuelles avant septembre, ce qui entraîne un manque de lisibilité et de sens pour les salariés.

La CFDT a obtenu que la négociation 2022 démarre dès le 1er trimestre.

